

PROJETS EN COURS À LA MUNICIPALITÉ

Plusieurs projets sont en cours à la municipalité et nous voulons vous faire part de leur état d'avancement.

Tout d'abord, il y a le projet du prolongement de l'aqueduc de la route 132 Est, qui va se réaliser à l'automne prochain. Le contrat a été octroyé à la compagnie « Léon Chouinard et Fils Ltée. ». Il y a eu 9 soumissionnaires et nous avons eu un prix inférieur aux estimés de nos ingénieurs, ce qui abaisse les coûts substantiellement pour les propriétaires concernés.

Ensuite, il y a le projet de développement résidentiel sur le terrain acheté de monsieur Jean-Eudes Caron par la Municipalité. Dans ce projet, 14 terrains seront mis en disponibilité. À ce moment, les plans et devis pour les infrastructures sont complétés et nous avons obtenu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Nous sommes présentement en processus d'appel d'offres et les soumissions ont été ouvertes le 15 septembre dernier. Normalement les travaux seront réalisés cet automne. Les terrains seront mis en vente prochainement.

Nous sommes également à finaliser une entente pour compléter la phase 2 de la rue des Coquillages. Nous espérons compléter ces travaux le plus rapidement possible. Avec ce projet, 4 ou 5 nouveaux terrains seront disponibles à la construction résidentielle.

Voilà ce qu'il en est pour les projets en cours.

Gaston Gaudreault, maire

Sommaire

PROJETS EN COURS À LA MUNICIPALITÉ

INFORMATIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

- Prochaines séances du conseil municipal
- Merci de la part des élèves de 6^e
- Congé férié
- Ramonage des cheminées
- Bénévoles recherchés

ÉCOCENTRE DE LA MITIS

- Qu'est-ce que l'Écocentre ?
- Que dois-je faire ?
- Matières refusées
- Matières acceptées avec restrictions
- Matières acceptées
- Heures d'ouverture

CERCLE DES FERMIÈRES

LES SCULPTURALES 2011

Conseil municipal

Gaston Gaudreault maire

Conseillers:

- Ovila Soucy siège no 1
- Jocelyn Ross siège no 2
- Nathalie Bélanger siège no 3
- Pierre Beaulieu siège no 4
- Martin Claveau siège no 5
- Fidèle Tremblay siège no 6

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil municipal se tiennent au Centre communautaire Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois, à compter de 20 h, aux dates suivantes:

Lundi 3 octobre

Lundi 7 novembre

Lundi 5 décembre

Le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la Municipalité le matin de la tenue de chacune des séances, à l'adresse suivante: www.sainteluce.ca

MERCI ! MERCI ! MERCI !

Les élèves de 6^e année, *classe de Karine Saint-Cyr*, de l'école Bois-et-Marées, tiennent à remercier, de façon bien particulière, tous les commanditaires qui ont contribué à leur fête de fin d'année :

Municipalité de Sainte-Luce, Le Groupe Réjean Claveau, L'Art d'être soi, Pharmacie Alain Thibeault, Épicerie Pineault, MP Électro, Entreprise Normand Dechamplain, Caisse populaire des Versants du Mont-Comi, Auberge Sainte-Luce, Restaurant Le Nipigon, Marché Sainte-Luce, Épicerie Bernier et Les Services techniques en construction.

Grâce à vous, nous avons eu une fête de fin d'année mémorable !

Les élèves de 6^e année

À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

La fabrique de Sainte-Luce est à la recherche de bénévoles pour occuper différentes fonctions au sein de la paroisse, telles :

- Décoration de l'église (ex. Noël, Pâques, etc) ;
- Entretien des parterres (été) ;
- Corvée du printemps sur les terrains de la Fabrique ;
- Préparer les envois postaux des capitations à l'automne;
- Faire partie de la Chorale ;
- Et peut-être siéger sur le Conseil de la Fabrique, ce qui représente entre 8 à 12 rencontres par année.

Si vous avez un peu de disponibilité, nous serions heureux de vous compter parmi nous. Vous pouvez me contacter au 418-739-5272.

Lucien Dionne, président

CONGÉ FÉRIÉ

Les bureaux de la Municipalité, ainsi que le Centre Gabriel-Nadeau, seront fermés le lundi 10 octobre. Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au (418) 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

La Municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres pour effectuer l'inspection et le ramonage de l'ensemble des cheminées .

Considérant qu'aucune entreprise n'a soumissionné pour le travail, les propriétaires devront individuellement faire affaire avec une entreprise accréditée. Dès janvier 2012, la Municipalité mettra tout en œuvre pour que le service soit offert.

Pour obtenir les services d'une entreprise accréditée, communiquez avec M. Michel Bérubé au numéro (418) 775-3555. Il en coûte 37,60 \$ pour un ramonage.

FÊTE DE Noël 2012

Organisateurs recherchés

Nous sommes à la recherche de parents intéressés à organiser la fête de Noël 2012, dont la tenue est prévue le dimanche 4 décembre 2011.

Les personnes impliquées auront le pouvoir de décision sur l'organisation, le contenu et le partage des tâches, avec le support du coordonnateur des loisirs. Après la réalisation de l'événement, la dissolution du groupe est prévue.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le coordonnateur des loisirs, au (418) 739-3393 ou par courriel à jeanclaudemolloy@sainteluce.ca au plus tard le vendredi 30 septembre.

Merci de votre collaboration active à cette fête communautaire au profit des enfants.

Écocentre de la Mitis

DIRECTIVES POUR LES UTILISATEURS DE L'ÉCOCENTRE DE LA MITIS

Qu'est-ce que l'Écocentre ?

L'Écocentre est un site aménagé de façon à permettre aux citoyens de trier leurs matières encombrantes et d'apporter divers résidus domestiques, qui ne sont pas acceptés par les collectes régulières. Le but est d'assurer le recyclage ou de donner une deuxième vie aux objets qui encombrant votre foyer tout en donnant un coup de pouce pour réduire la quantité de déchets et ainsi réduire les frais d'enfouissement.

Ce site est accessible et est ouvert aux résidents de la MRC de La Mitis, sur présentation d'une preuve de résidence (compte de taxes ou permis de conduire). La gratuité s'applique à un volume raisonnable.

Que dois-je faire ?

- Le citoyen se présente au poste d'accueil situé au 428, chemin Perreault Est à Mont-Joli pendant les heures d'ouverture.
- Il présente une preuve de résidence et/ou une pièce d'identité avec son adresse (permis de conduire, compte de taxes) au préposé à l'accueil.
- Les préposés vous indiquent à quel endroit déposer vos matières.
- Le citoyen trie et place lui-même ses matériaux qu'il apporte dans les conteneurs appropriés (le préposé de l'éco centre n'est pas tenu de trier et de décharger vos matériaux);
- Il doit respecter les consignes et la signalisation ;
- Il est interdit de fumer sur le site ;
- Éteignez le moteur du véhicule lors du déchargement ;
- Ne descendez JAMAIS dans les conteneurs ;
- Soyez prudent à proximité des conteneurs ;
- Assurez-vous que les enfants demeurent dans le véhicule ou tenez-leur la main.

Gardez les animaux dans les véhicules, aucun animal ne doit être laissé libre sur le site par respect pour les autres utilisateurs.

Prendre soin de bien arrimer et recouvrir vos matières d'une toile ou d'un filet pour vous rendre au site.

Les rebuts domestiques dangereux (RDD) doivent être apportés dans des contenants bien fermés et laissés sur place, aucun rebut ne sera transvidé sur le site.

La MRC appliquera une tarification pour les institutions, commerces et industries de même que pour les particuliers faisant une utilisation abusive de l'éco centre. Le service est gratuit pour les particuliers qui doivent apporter eux-mêmes leurs matières. Pour toute matière qui est transportée sur le site par une autre personne que le propriétaire, des frais s'appliqueront et devront être acquittés.

Lorsque l'éco centre est fermé il est strictement interdit de laisser des matières ou autres détritiques sur place, sous peine d'amende.

Certaines matières sont refusées à l'Écocentre

- Ordures ménagères ;
- Résidus dangereux d'origine commerciale, industrielle et institutionnelle (ICI) ;
- Déchets radioactifs ou biomédicaux ;
- Terre contaminée ;
- Pneu surdimensionné (plus de 48 pouces de diamètre, contactez votre fournisseur de pneu) ;
- Munitions et explosifs.

Pour disposer des résidus dangereux non acceptés à l'Écocentre, les citoyens et les entreprises doivent faire appel à une firme spécialisée et c'est à leurs frais. Informez-vous auprès de votre fournisseur de produits. Pour les munitions et les explosifs, référez-vous à la Sûreté du Québec.

Les déchets domestiques doivent être déposés en bordure de la rue, le jour de votre collecte d'ordures ménagères. Par ordures ménagères, on entend : nourriture, plastique non recyclable, papier et cartons souillés, etc.

L'amiante et tous les matériaux contenant des résidus d'amiante sont considérés comme une matière dangereuse qu'on ne peut envoyer aux déchets, ni à l'Écocentre.

Matières acceptées avec certaines restrictions

La cendre

La cendre est acceptée à la condition qu'elle soit mise dans des contenants que les utilisateurs doivent laisser sur le site à l'endroit prévu à cette fin. Aucune vidange de cendre n'est acceptée.

L'amiante et tous résidus contenant de l'amiante. L'amiante doit être placée dans des sacs ou des contenants prévus à cet effet. Nous pouvons vous fournir des sacs ou les coordonnées pour vous en procurer. Nous devons être avisés lorsque vous venez porter vos résidus d'amiante afin que toutes les précautions soient prises concernant la manipulation des résidus. Nous les acceptons mais à certaines conditions.

Les matières acceptées sont

- encombrants (électroménagers, meubles);
- herbe, feuilles, branches d'arbre et terre non contaminée;
- matériaux de construction, rénovation et démolition (bois, brique, béton, etc.);
- matières recyclables (papier, carton, plastique, verre)
- menus articles (jouets, ensembles de vaisselle, chaudrons, accessoires de décoration);
- métaux (acier, cuivre, aluminium, nickel, etc.);
- petits électroménagers et appareils électroniques;
- résidus domestiques dangereux d'origine résidentiels (peinture, solvants, produits de nettoyage, huiles usées, pesticides, pneus, batteries de véhicules moteurs, piles d'usage domestique, bonbonnes de gaz propane, ampoules fluo compactes, etc.)

Toutes les matières qui sont sur le site de l'éco centre sont la propriété de l'éco centre. Si vous désirez vous procurer certains items, vous devez en faire la demande au personnel sur place. Le fait de prendre des matières sans demander la permission sera considéré comme vol et sera traité comme tel.

En 2009, plus de 1 500 tonnes ont été détournées de l'enfouissement et en 2010, ce sont plus de 2 700 tonnes.

HEURES D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture de l'éco centre sont :

1^{er} janvier au 30 avril: Lundi au vendredi : 8 h à 16 h

1^{er} mai au 30 octobre: Lundi au vendredi : 8 h à 17 h
Samedi : 8 h à 12 h

1^{er} nov. au 31 déc.: Lundi au vendredi : 8 h à 16 h

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'éco centre au 418-785-0055

CERCLE DES FERMIERES DE SAINTE-LUCE

- Vous avez le goût de partager vos connaissances avec les autres ?
- Vous aimez les activités sociales ?
- Vous désirez apprendre à tisser, à tricoter, à faire de la broderie, à coudre ou à bricoler ?
- Alors, joignez-vous à nous. La carte de membre ne coûte que 22 \$ et donne droit à l'abonnement annuel au magazine l'*Actuelle* ainsi qu'à toutes les activités du Cercle.

Le Cercle des Fermières tient une réunion le deuxième mardi de chaque mois, de septembre à juin, à 19 h 30, à la salle municipale de Sainte-Luce, 1 rue Langlois. Notre prochaine rencontre aura lieu le 11 octobre 2011.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec les membres de notre exécutif aux numéros suivants:

Louise: 739-4773

Louiselle: 739-4097

Pierrette: 7393127

Lisette: 739-3713

Jocelyne: 739-3575

LES SCULPTURALES 2011



Le bébé géant avec son petit chapeau de plage et ses joues joufflues mérite le prix « coup de cœur » du public lors des 7^e Sculpturales de Sainte-Luce qui se sont terminées dimanche dernier. Cette œuvre conçue par Guy Pierre de Laval-des-Rapides a demandé plus de 40 heures de réflexions, de sciage et de travail au ciseau à bois. Par ailleurs, le hibou du sculpteur Réjean Deschênes s'est aussi distingué avec son travail de finition très méticuleux. Les deux autres sculpteurs présents au cours des six jours de ce symposium ont eux aussi fait preuve d'une grande créativité. Ainsi, le héron réalisé par David Crago s'est avéré plus grand que nature, alors que le visage « pascal » sculpté par Bruno Dufour tournait son regard mystérieux vers le fleuve.

Pour monsieur Gaétan Pineau, président de la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce, *les Sculpturales 2011 ont rempli leur promesse en présentant quatre sculpteurs talentueux dont les œuvres pourront embellir les lieux publics de la municipalité de Sainte-Luce.* Cette activité touristique attire chaque année un public fidèle de plus en plus nombreux.

François Loiselle, secrétaire